

Le 22 janvier 2026

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **vingt-deuxième jour du mois de janvier de l'an deux mille VINGT-SIX**, à 19 h, à l'Hôtel de ville du Canton de Stanstead, situé au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead.

SONT PRÉSENTS : mesdames Marie-Josée Filteau, Johanne Fradette et Thérèse McCutcheon ainsi que messieurs Mario Cantin, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berger, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur François Lemay, est également présent conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Jean-Pierre Berger, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par le président de la séance.

26-01-017

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie-Josée Filteau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Adoption des résolutions

26-01-018

4.1 Autorisation au maire pour présenter à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de report du budget 2026

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead doit adopter son budget pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU QUE la Loi prévoit une date limite pour l'adoption du budget municipal;

ATTENDU QUE des circonstances exceptionnelles justifient une demande de report de cette échéance;

Il est proposé par Thérèse McCutcheon

Il est résolu

QUE le conseil autorise Monsieur Jean-Pierre Berger, maire, à présenter à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande visant à reporter la date limite d'adoption du budget 2026 du 31 janvier 2026 au 29 février 2026.

ADOPTÉE

26-01-019

4.2 Nomination du directeur général à titre de représentant autorisé auprès de ClicSÉQR

ATTENDU QUE la municipalité doit désigner un représentant autorisé afin d'accéder aux services gouvernementaux en ligne;

Il est proposé par Thérèse McCutcheon

Il est résolu

QUE Monsieur François Lemay, directeur général et greffier-trésorier, soit nommé représentant autorisé de la municipalité du Canton de Stanstead auprès de la plateforme ClicSÉQR.

ADOPTÉE

26-01-020

4.3 Délégation d'autorité au directeur général pour les effets bancaires de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité doit mettre à jour les délégations d'autorité relatives aux effets bancaires;

Il est proposé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE le conseil délègue au directeur général et greffier-trésorier, Monsieur François Lemay, l'autorité nécessaire pour signer les effets bancaires de la municipalité, conformément aux politiques et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

26-01-021 5. Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Thérèse McCutcheon, il est 19 h 15.

M. Jean-Pierre Berger
Maire



François Lemay
Directeur général et greffier-trésorier